

M. le vice-président: Je mettais simplement la motion à l'étude.

M. Waddell: J'ai entendu beaucoup de gens dire . . .

M. le vice-président: Les réponses ont fusé de tous côtés.

M. Waddell: Je voulais seulement m'assurer que la motion n'avait pas été rejetée par erreur.

M. le vice-président: Non, nous commençons le débat sur la motion.

M. McDermid: Dans ce cas, je suppose que la présidence a accepté l'amendement et que nous discutons maintenant de l'amendement à la motion principale?

M. le vice-président: Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) a bien compris la situation.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, cette motion a pour effet de remettre à six mois l'étude de ce projet de loi. Je ne savais pas qu'elle allait être proposée et je me levais pour parler de la motion principale. C'est néanmoins avec plaisir que je participe au débat sur cet amendement. Je pense que les citoyens de ma circonscription, au moins, comprendront les conséquences qu'elle aura pour eux.

• (1450)

Le PITRC et le PCRP sont entrés en vigueur entre 1973 et 1977. A l'époque, j'étais secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Affaires urbaines, l'honorable Barney Danson. Je me souviens très bien avoir travaillé à ces programmes pour convaincre les Canadiens de l'utilité d'économiser l'énergie.

Il faut se replacer dans le contexte de 1973 pour bien saisir la gravité des problèmes économiques que posaient aux Canadiens les frais de chauffage. Les prix pétroliers augmentaient très rapidement. Or la plupart de nos maisons étaient chauffées au mazout. Par conséquent, les frais de chauffage devenaient difficiles à supporter. Le gouvernement responsable que nous étions a jugé utile de convaincre les Canadiens de mieux isoler leurs maisons et d'utiliser à la place du pétrole d'autres sources d'énergie comme le gaz, l'électricité et le bois, lequel est devenu un moyen de chauffage très populaire après la crise.

Le programme PITRC, dont il est question dans le projet de loi C-24, servait à accorder des subventions aux propriétaires de maisons qui prenaient des mesures pour économiser l'énergie. Le programme PCRP visait à accorder des subventions à ces mêmes Canadiens pour les inciter à utiliser d'autres sources d'énergie que le pétrole. Ces programmes ont rencontré un franc succès dans ma circonscription, et les gens en ont profité au maximum. La circonscription que je représente dans la région d'Ottawa-Carleton est le plus vieux quartier d'Ottawa. Par conséquent, bien des maisons avaient vraiment besoin d'être mieux isolées. L'isolation de notre propre maison était constituée de journaux et de bran de scie qui se sont tassés à la longue, ce qui fait que le haut des murs et le grenier étaient très froids. Personne ne se préoccupait alors de l'isolation en pensant à nos hivers rigoureux, parce que le pétrole était bon marché. Pourquoi se serait-on donné la peine de dépenser beaucoup d'argent pour mieux isoler sa maison, alors que le pétrole coûtait 12, 13 ou 14c. le gallon?

La décision récente du gouvernement d'abolir ce programme n'est pas facile à prendre. Elle indique aux Canadiens que nous

Remplacement du mazout—Loi

avons atteint un plateau dans les économies d'énergie, ce que les Canadiens comprendront probablement. Il est fort possible que le gouvernement ait raison de dire que les gens doivent maintenant prendre leurs responsabilités et assumer eux-mêmes les frais s'ils veulent isoler leur maison ou adapter leur système de chauffage à une autre source d'énergie que le pétrole. A mon avis, en tant que parlementaires, nous avons le devoir de dire aux Canadiens comment nous percevons les divers problèmes et quelle est la meilleure façon de les régler.

Dans le domaine de l'énergie, nous avons fait du très bon travail depuis 12 ans en expliquant aux Canadiens qu'une meilleure isolation thermique permet d'économiser de l'argent. Nous avons dit aux Canadiens que la crise mondiale du pétrole représentait vraiment un grave problème.

Le gouvernement a maintenant décidé de supprimer ces deux programmes. Il a le droit de le faire puisqu'il est au pouvoir. Je ne suis cependant pas d'accord avec sa décision et, vu les lettres que je reçois, j'ai l'impression que beaucoup de Canadiens ne sont pas d'accord non plus. L'annulation du programme cause des problèmes à certains Canadiens. J'ai ici une lettre écrite par l'Association des entrepreneurs électriciens d'Ottawa. Cette lettre dit ceci:

A cause d'une grave pénurie de matériel pour le chauffage électrique et vu que, dans la plupart des cas, ce matériel ne sera pas fabriqué avant la fin de mars, il semble que bon nombre de propriétaires résidentiels qui ont signé des contrats pour remplacer leur système de chauffage ne seront plus admissibles à la subvention dans le cadre du PCRP.

Ce n'est ni la faute de l'entrepreneur ni celle du consommateur. La lettre dit ensuite:

Nous proposons que le PCRP reste en vigueur jusqu'au 30 septembre 1985, ce qui serait une date plus réaliste vu que la saison de chauffage au Canada ne se termine pas le 31 mars.

Dans son discours sur le projet de loi C-24, mon collègue a parlé des sociétés du gaz, qui éprouvent aussi certains problèmes relativement à l'installation et à la conversion des systèmes de chauffage. Nous savons tous que le sol gèle en hiver et que cela cause des problèmes pour l'installation de tuyaux. Les entrepreneurs en électricité nous disent qu'ils éprouvent de la difficulté à obtenir le matériel nécessaire. Ils nous disent que ce serait raisonnable de maintenir le programme jusqu'au 30 septembre 1985.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur cette question, sauf pour dire que, si le gouvernement pouvait prolonger l'application du programme jusqu'au 30 septembre 1985, cela arrangerait bon nombre d'entrepreneurs et de consommateurs qui ont présenté des demandes pour obtenir la subvention en vertu du PCRP pour remplacer leur système de chauffage. Ce changement est utile puisqu'il pourrait permettre aux Canadiens d'économiser de l'argent à la longue. Les demandes de subvention devraient être acceptées et les entrepreneurs devraient terminer les travaux.

Avant que le gouvernement ne refuse, est-il prêt à réfléchir à l'utilité de prolonger l'application du programme? Si l'adoption du projet de loi était retardée de six mois, le gouvernement aurait le temps de se pencher sur les préoccupations immédiates des Canadiens qui habitent la région que je représente. L'hiver a été dur. Nous n'avons eu ni le temps ni la possibilité de faire les conversions prévues. Nous vous prions de nous laisser le printemps et l'été pour nous en occuper.